

Pense-bête pour l'année de stage

Septembre

- * Signez votre **PV d'installation** et déposez l'ensemble des pièces indispensables au paiement du salaire au plus tôt. Attention, même si le Rectorat s'efforce de vous payer votre premier salaire en septembre, des retards peuvent survenir dans la procédure (dossier incomplet, etc.).
 - * Vérifiez votre emploi du temps, il ne doit pas comporter d'heures supplémentaires : elles ne vous seront pas payées. Contactez-nous en cas de doute. Il faut agir rapidement.
 - * Assurez-vous que votre **dossier de reclassement** a bien été pris en compte par le Rectorat, afin de convertir en ancienneté de certifié (ou d'agrégé, ou de CPE, etc.) les services antérieurs (effectués au sein de l'éducation nationale, de la fonction publique ou du privé). Demandez l'aide du SNES-FSU en cas de difficultés.
- Le « **Mémo du Stagiaire** » vous apportera toutes les explications nécessaires pour lire la **fiche de paye** à laquelle vous pourrez accéder sur le site ENSAP (après avoir créé votre compte).
- * Optez pour le remboursement aux **frais réels** si vous êtes éligible à **l'IFF** mais que celle-ci vous paraît en deçà des frais engagés pour vous rendre en formation : contactez la DPE à ce.dpe@snés.edu pour faire connaître votre choix
 - * Pensez à acquitter votre **cotisation syndicale** auprès du SNES-FSU.

Octobre

- * Dans votre établissement de stage ont lieu les **élections** de vos représentants au Conseil d'Administration. Nous vous invitons à voter pour les listes SNES-FSU ;
- * Déposez votre **demande d'autorisation d'absence** auprès du secrétariat avant les vacances de la Toussaint, afin de participer au **stage spécial stagiaires** « Stage/Carrière et Mutation Inter académique » organisé par le SNES-FSU (date à venir).

Novembre

- * Commencez à construire sereinement votre mutation inter académique, en assistant au **stage de novembre** proposé par le SNES-FSU Clermont toute la journée. L'opération étant complexe et nécessitant d'être bien conseillé, le SNES-FSU tient informés les stagiaires syndiqués par l'envoi de brochures d'information papier et de mails ciblés mais aussi en mobilisant des militant.es pour vous aider (rencontres personnalisées et prioritaires pour les syndiqués).
- * Les **demandes de mutation** seront à formuler par Internet (SIAM sur I-prof) à partir de la mi-novembre. Vous devez établir une liste préférentielle d'académies où vous souhaitez être affecté.es à la rentrée 2022. La situation familiale prise en compte sera celle constatée au 31 août 2021.
- * Remplissez et renvoyez-nous la **fiche de suivi syndicale** de votre dossier de mutation, afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées aux mutations (erreurs de barème, de vœux, de situation personnelle).

Janvier

- * Dernière limite pour nous envoyer la **fiche de suivi** syndical pour la phase inter-académique des mutations. Les enseignants élus du SNES-FSU sont à vos côtés tout au long de vos démarches relatives aux opérations de **mutation**. Ils se basent sur la fiche syndicale, et les documents que vous leur avez fournis, pour vous **défendre efficacement**. Il est très important qu'ils disposent de toutes les pièces.

Mars / Avril

- * Vous connaîtrez votre **académie d'affectation** pour la rentrée 2022. Il faudra alors très rapidement prendre contact avec le SNES-FSU de votre nouvelle académie pour obtenir les renseignements et les conseils qui vous permettront de **formuler vos vœux d'affectation** pour la phase intra-académique.
- * Fin mars-début avril, **réunions d'information** sur les **mutations intra-académiques** proposées par le SNES Clermont avec présence de commissaires paritaires académiques et nationaux (élus SNES).

Juin / Juillet

- Les enseignants élus du SNES-FSU suivent à nouveau votre dossier de mutation grâce à une **nouvelle fiche syndicale** mutation intra-académique. Votre affectation définitive sera connue vers la mi-juin.
- * Le **jury académique** se réunit afin de délibérer sur votre aptitude à être titularisé. Il s'appuie sur l'ensemble des rapports (tuteur, formateurs, etc.) et avis (chef d'établissement, IPR et directeur de l'INSPE). En cas de problème, vous serez convoqué-e par le jury. **Le SNES-FSU vous aide à préparer votre entretien** avec le jury. La commission examinant les **refus de titularisation** se tient généralement fin juin - début juillet.